

2012/5001 - Lyon 2 – ZAC Lyon Confluence phase 2 – Convention de participation financière de la Ville de Lyon au déficit de l'opération Lyon Confluence Phase 2 – Vote de l'AP et lancement de l'opération par affectation l'AP pour un montant de 6 995 000 euros (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 19/11/2012, p. 2720)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Gilles Buna qui ne pouvait pas venir aujourd'hui, m'a prié de dire quelques mots au sujet de ce rapport qui traite de la convention de participation financière de la Ville de Lyon au déficit de l'opération Lyon Confluence Phase 2.

Donc, brièvement, je vous dirai que bien qu'il sache pertinemment que vous êtes très informé de ce projet, il m'a prié de vous rappeler que la première ZAC est en cours d'achèvement avec les derniers bâtiments prévus pour 2015.

La presse vous a permis de savoir qu'un nouvel immeuble de logements sociaux allait être construit par HMF et que le nouveau siège de la Banque de France venait de s'ouvrir et avait été inauguré récemment par le Maire.

Je ne reviendrai pas non plus sur les trois espaces qui vont constituer la prochaine ZAC :

- le quartier du Marché qui prolonge la ville au Sud de la rue Casimir Périer, en s'attachant à mailler la ville avec des quartiers existants, par le prolongement de la trame viaire,
- les liens avec une transversale Est-Ouest pour relier la Confluence avec les quartiers existants, la rive droite de la Saône et Gerland, un lien renforcé avec Gerland par le futur pont des Girondins,
- et enfin, le champ qui s'étendra jusqu'à la pointe du Confluent avec une morphologie plus ouverte s'appuyant sur les bâtiments existants ou neufs, avec des bâtiments dédiés à l'innovation et à la créativité, le tout dans un cadre fortement végétalisé.

Il m'a prié d'insister sur le fait que :

- la ligne T 1 devrait rejoindre Debourg en 2014 ;
- deux parkings publics de 990 places chacun seront accessibles depuis le quai Perrache, ceux-ci permettront de réunir l'ensemble des places prévues par le PLU sous les îlots, mais qui ne peuvent y être construits, afin de préserver la nappe phréatique et permettre la plantation de végétaux ;
- et une dimension forte sera donnée aux cheminements doux. C'est d'ailleurs l'une des prescriptions du nouveau PPA que nous avons adopté ici-même.

Quelques comparaisons, tout de même, entre la ZAC 1 et la ZAC 2 :

- La ZAC 2 représente 35 hectares contre 42 hectares pour la ZAC 1.
- La SHON dans la ZAC 2 sera supérieure à celle de la ZAC 1.
- Le logement représentera 33 % de la SHON de la ZAC 2 contre 44 % dans la ZAC 1, soit 1.733 logements alors qu'il y en a 1.962 dans la ZAC 1.
- Il y aura 25 % de logements sociaux au sens de la loi SRU, 15 % de logements intermédiaires, 10 % de logements à prix intermédiaires et 50 % en accession libre.
- Le tertiaire sera donc prédominant avec 229.000 m² contre 138.000 m² dans la ZAC 1. Par ailleurs, les équipements publics seront plus importants.

Lors de la séance du 17 septembre dernier, le Conseil municipal de la Ville a validé le PEP (Plan d'Équipement Public), il s'agissait de la phase préalable à la création de cette deuxième ZAC. La semaine dernière, vous avez adopté une délibération identique au Conseil de communauté.

Celui-ci comprend :

- la création d'une nouvelle école de 15 classes,
- la création d'une crèche de 42 berceaux,
- un gymnase,
- une salle d'évolution,
- deux salles multi-activités,
- une maison des fêtes et de la famille,

- des locaux associatifs,
- des locaux supplémentaires pour la scène de musiques actuelles,
- des locaux techniques avec une mutualisation pour du service espaces verts et du service de l'eau

- et, bien entendu, la création d'espaces publics, d'espaces verts dont la place centrale qui fera 4.000 m² sans oublier deux aires de jeux pour enfants.

La maison de la danse devrait également trouver sa place au Confluent, mais celle-ci ne rentre pas dans le cadre du PEP.

Le montant global de la deuxième phase est estimé à 309 M€. La Ville de Lyon participera à hauteur de 27 M€ pour le PEP et participera au déficit prévu de cette ZAC à hauteur de 7 M€, soit 10 % du déficit, le reste étant à la charge du Grand Lyon.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, merci Monsieur Brumm pour cette présentation qui rejoint les objectifs et les principes d'aménagement de ce nouveau quartier, qui se veut un quartier diversifié, intense, attractif, ouvert sur des espaces publics et qui nous était présenté comme un quartier central, je cite : « *destiné à prolonger le centre historique en complément avec Gerland et intégrer ce morceau de ville dans l'agglomération par le désenclavement routier, ferroviaire et transports en commun.* » On peut considérer que sur ce dernier point, on est quand même loin du compte.

Si vous avez toujours fait preuve, Monsieur le Maire, d'une volonté forte pour la mise en œuvre de ce projet, force est de constater que l'ambition qui vous anime et à laquelle nous nous sommes toujours associés, pâtit de votre absence de discernement s'agissant des moyens mis en œuvre pour la desserte du quartier. En effet, ce secteur reste particulièrement enclavé, séparé de la presqu'île par le centre d'échanges de Perrache le long de l'autoroute A7 et séparé de Gerland par le pont Pasteur. Autant d'éléments qui auraient dû vous conduire et vous convaincre à opter pour le métro.

Alors vous allez répondre, encore et comme toujours, que cette solution était bien trop coûteuse pour nos finances. Le surcoût était certes réel mais n'était nullement comparable aux inconvénients majeurs de la seule réalisation d'un tramway. Par ailleurs, l'ambition pour votre ville ne se limite pas à un ou deux mandats, mais devait vous conduire à lui donner les moyens de ses ambitions, surtout que vous avez de nobles ambitions pour notre ville qui doit se hisser au niveau des plus importantes métropoles européennes.

Votre choix a cependant définitivement obéré l'essor de Confluence comme on aurait pu l'imaginer, qui restera enclavé avec un trafic routier dense, qui se manifeste par des embouteillages permanents et la multiplication d'incidents que ne suffiront pas à résorber deux parkings de 900 et quelques places comme l'a rappelé M. Brumm.

Résultat, une vie quotidienne des usagers et de habitants lourdement compliquée, des bouchons endémiques en raison d'une circulation mal maîtrisée, du coup une désaffection des autres lyonnais pour ce quartier et surtout ces commerces dans le centre commercial mais également à proximité qui périclitent doucement. Alors à défaut de pouvoir revenir sur le refus du métro, que ne compenseront pas les lointaines stations de métro de Perrache et de Gerland quand bien même on leur organiserait un autre accès, je vous renouvelle l'une de nos demandes qui permettrait d'améliorer la fluidité de la desserte : faites prolonger la ligne de tramway 2 au moins jusqu'à Montrochet, afin de doubler les fréquences de trams jusqu'à Perrache, puis de permettre un meilleur accès à Confluence depuis les 7^e et 8^e arrondissements. L'expérience a -semble t'il- été réalisée au printemps dernier sans que nous ayons été informés de vos conclusions ou de vos projets sur cette prolongation et sa reconduction.

Or, si le centre commercial n'attire pas autant les lyonnais que ce qui a été projeté et annoncé, ce qui vous a conduit très vite à stopper les rames supplémentaires, c'est bien en raison de l'insuffisance des infrastructures. Prolonger le tram T2 jusqu'à Confluence, permettrait à la moitié de la ville d'accéder à cette Confluence et de doubler la fréquence d'une desserte aujourd'hui peu efficiente.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous demandez aujourd'hui de voter la convention de participation financière de la Ville de Lyon au déficit de l'opération Lyon Confluence phase 2. Nous souhaitons, Monsieur le Maire, vous alerter une nouvelle

fois -et je ne vais parler que de cela aujourd'hui- sur les problèmes de circulation à Confluence et particulièrement vers le pôle des loisirs et des commerces.

Ce n'est pas moi qui le dis, tout le monde le sait et notre quotidien local, Le Progrès, bien placé pour en juger, relate au fil des semaines ce problème récurrent. Je vous en lis quelques titres au cas où ils vous auraient échappé :

«- 14 octobre 2012 : « *Embouteillage monstre à Confluence* ».

- 28 octobre 2012 : « *Six heures encore d'embouteillage* ».

- 3 novembre 2012 : « *Bloqués encore 2 heures à Confluence* ».

- 11 novembre 2012 : « *Ca bouchonne à la Confluence* ».

Et si les gens voulaient privilégier un autre mode de transport comme la voie fluviale, le pompon est atteint avec le titre du 9 novembre dernier : « *Le Vaporetto qui ne peut plus circuler en raison des crues* ».

M. LE MAIRE : Je vous signale que je ne suis pour rien en ce qui concerne les crues ! Pour le reste, je veux bien endosser tous les péchés de la terre, mais pour ce qui est des catastrophes naturelles, je n'en suis pas forcément responsable !

(Rires.)

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Oui, mais vous vous vantiez de ce mode de transport !

Vous pouviez bien sûr continuer à nier les problèmes, mais la réalité est qu'ils existent bel et bien. Et quand je vois que sur la ZAC 2 vous prévoyez 12.000 emplois, 3.400 nouveaux habitants et 2 parkings de 980 places chacun, mais ni voiries, ni moyens de transports en commun supplémentaires, je pense que cela confine à l'irresponsabilité. Et je ne vous parle pas de l'accès au futur musée et de la future maison de la danse !

Aussi la circulation sur Confluence est et va devenir encore plus difficile au fil des mois alors qu'aucune alternative n'est donnée à défaut du tramway T1 et de quelques malheureux bus. Allez-vous un jour, avec la SPL dont vous êtes le Président, prendre ce dossier au sérieux pour trouver rapidement des solutions qui permettent à ce quartier de vivre et de poursuivre son développement en toute sécurité ?

Comme nous nous sommes abstenus sur le dernier dossier de la ZAC 2, notre Groupe s'abstiendra sur celui-ci. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais quand même répondre malgré le caractère un peu excessif de votre intervention. Puisque chacun cite son expérience sur la Confluence, permettez-moi de citer la mienne. Il se trouve que mon épouse travaille à la Région, nous habitons le Point du Jour, donc elle va tous les matins et rentre tous les soirs de la Confluence en transports en commun et si vous voulez on notera tous les jours où cela va bien.

Certes, nous sommes en train de construire un tramway à la Confluence ce qui génère forcément des travaux et peut provoquer des embouteillages, mais il y a d'autres endroits dans la ville où cela circule de manière un peu plus complexe que cela ne circule ici. Ce que vous faites, Madame d'Anglejan, c'est essayer chaque fois de couler l'ensemble des projets ! Je me souviens notamment de quelques interventions sur le Carré de Soie au cours desquelles vous disiez « cela ne fonctionnera pas, etc... » et il se trouve que ce quartier est en train de se développer de manière fantastique.

On va, dans les prochains temps, faire quelques nouvelles réalisations puisque comme vous l'avez vu, la ZAC 2 est en train de se lancer et il se trouve que nous avons des consultations de promoteurs. Si cet endroit était aussi « raté » que cela, personne ne viendrait mais ce n'est pas le cas puisque tout le monde veut y venir. Je ne peux pas faire un pas sans que l'on me dise « Monsieur Collomb, pour la deuxième tranche vous pensez à nous ! ». Si les choses étaient aussi infernales que l'on dit, les logements ne se vendraient pas. Or, aujourd'hui, c'est l'un des endroits où les logements se vendent le mieux.

Alors, mes chers Collègues s'entendre répéter tous les jours la même chose cela ne suffit pas à établir une vérité et par ailleurs je vous ai dit tout à l'heure ce que nous faisons en matière de desserte de ce secteur.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)